



## **CD85 revêtement définitif**

### COMMUNIQUÉ RÉAMÉNAGEMENT DU CD85

Dans le cadre du réaménagement du CD 85, nous vous informons que le revêtement définitif Rue de la Croix Saint-Georges sera réalisé le mardi 14 mars 2023.

Durant cette journée, les riverains de la rue de la rue de la Croix Saint-Georges ainsi que ceux de l'Allée des Tilleuls pourront quitter leurs domiciles avant 8h et regagner ce dernier après 18h.

En effet, la circulation et le stationnement seront strictement interdits rue de la Croix Saint-Georges le mardi 14 mars 2023 pour permettre la pose du revêtement définitif. Tout véhicule en infraction sera verbalisé et mis en fourrière.

Pour ce qui est des travaux de marquage au sol sur cette emprise du CD85, ces derniers sont prévus le mercredi 15 mars 2023 à partir de 21H et ceci jusqu'au jeudi 16 mars 2023 6h. Ces derniers travaux seront réalisés si les conditions météorologiques sont réunies.

Durant les travaux de marquage au sol, la circulation sera possible mais le stationnement sur cette partie de la RD85 sera strictement interdit. Tout véhicule en infraction sera verbalisé et mis en fourrière.

Comme à l'accoutumée, il vous est loisible d'utiliser les parkings de la rue Richambre (Maison pour tous), de la Marlière (rue Faubert) et du Cimetière (rue du Général Leclerc) qui sont toujours à votre disposition et sous vidéoprotection.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces dispositions qui permettent de raccourcir, les désagréments riverains inhérents à cette dernière opération de réaménagement de centre-ville.

Le Maire,

Raphaël BARBAROSSA.